

# SEANCE D'INSTALLATON 22 MARS 2026

## ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre des Adjoints
4. Election des Adjoints
5. Lecture de la charte de l'élu local

---

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au Salon d'honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire sortant, sur la convocation qui lui a été faite, le dis huit mars deux-mille-vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	35
Présents :	34
Absents ayant donné Pouvoir :	1
Absents :	0

**PRESENTS :**

M. Valentin BELLEVAL, Mme Eva SPRIET, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, M. Philippe GRIMBER, Mme Florence BRISBART, M. Didier TIBERGHIEU, Mme Elise DORMION, M. Bernard DENTENER, Mme Béatrice FERLIN, M. Jacques WYCKAERT, Mme Brigitte SCHOONHEERE, M. Guillaume GAMELIN, Mme Sophie ANDRE, M. Hakim CHAFCHAF, Mme Marie BOUQUET, M. Philippe DUHAMEL, Mme Sabrina FLORQUIN BLONDEL, M. Constant DEVOS, Mme Audrey SCHERRIER, M. Hervé DELVA, Mme Nathalie PATOUX, M. Michaël LECLERCQ, Mme Marie-Cécile BRANDT, M. Noël VERSCHEURE, Mme Céline DELHAIZE, M. Amaël BRIFFAUT, Mme Noémie CZAPNICK-PORET, M. Alain CASTRE, Mme Lalie SIX, M. Jean-Rémy SOOTS, Mme Sophie CAUDRON, M. Vincent LEFEBVRE, Mme Fanny LIONET

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. COTTE qui a donné pouvoir à Mme CAUDRON

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

---

## **1/ Installation du Conseil Municipal**

La première séance du conseil municipal est ouverte par le Maire sortant toujours en fonction. Il procède à l'appel des nouveaux conseillers municipaux et les installe, soit par ordre alphabétique, soit en fonction de l'ordre de leur liste électorale respective. Le Maire sortant installe officiellement les conseillers municipaux dans leur nouvelle fonction.

Je déclare : (liste des conseillers municipaux nouvellement élus)

M. Valentin BELLEVAL  
Mme Eva SPRIET  
M. Gaël DUHAMEL  
Mme Céline SAUZEAU  
M. Philippe GRIMBER  
Mme Florence BRISBART  
M. Didier TIBERGHIE  
Mme Elise DORMION  
M. Bernard DENTENER  
Mme Béatrice FERLIN  
M. Jacques WYCKAERT  
Mme Brigitte SCHOONHEERE  
M. Guillaume GAMELIN  
Mme Sophie ANDRE  
M. Hakim CHAFCHAF  
Mme Marie BOUQUET  
M. Philippe DUHAMEL  
Mme Sabrina FLORQUIN BLONDEL  
M. Constant DEVOS  
Mme Audrey SCHERRIER  
M. Hervé DELVA  
Mme Nathalie PATOUX  
M. Michaël LECLERCQ  
Mme Marie-Cécile BRANDT  
M. Noël VERSCHURE  
Mme Céline DELHAIZE  
M. Amaël BRIFFAUT  
Mme Noémie CZAPNICK-PORET  
M. Alain CASTRE  
Mme Lalie SIX  
M. Jean-Rémy SOOTS  
M. Jean-Paul COTTE  
Mme Sophie CAUDRON  
M. Vincent LEFEBVRE  
Mme Fanny LIONET

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE d'HAZEBROUCK  
et  
installés dans leurs fonctions

Le maire invite le Doyen d'Age à ses côtés.

- Une fois le nouveau conseil municipal installé, la présidence est alors assurée par le Doyen d'Age (M. Didier TIBERGHIE) des conseillers municipaux en exercice.

« Je rappelle qu'en application des articles L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des Membres du Conseil Municipal ».

Le Doyen d'Age propose au Conseil municipal de désigner un secrétaire de séance

« M. Constant DEVOS est désigné en qualité de Secrétaire de Séance, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Le Doyen d'Age qui a pris la présidence de la séance procède à l'appel nominal des membres du conseil,

- dénombre 34 conseillers présents et constate que la condition de quorum prévue à l'article L. 2121-17 du CGCT est bien remplie (majorité des membres en exercices du conseil municipal)

-Pouvoirs : 1  
-Absent(s) : 0

Il constate que les conditions de quorum sont remplies.

### **INTERVENTION(S)**

Discours de M. Didier TIBERGHIE - Doyen d'Age :

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour puisque j'ai ce fameux privilège d'être le plus ancien. Vous me permettez de dire quelques mots.

« Mesdames, Messieurs,

Lorsque j'ai pris conscience du privilège que le Code Général des Collectivités Territoriales me donnait en présidant l'élection de notre futur Maire pour ce nouveau mandat, je vous avoue que je m'en serais bien passé de ce privilège de l'âge. Mais en Républicain, un privilège qui vous est octroyé sans mérite, parce que je n'ai aucun mérite d'être le plus ancien, n'a pas de sens, qui plus est, parce que vous êtes le plus vieux.

Mais à la réflexion, ce privilège m'en donne deux autres. Le premier est de me retourner quelques instants, et vous m'en pardonnerez d'avance, sur les quelques dizaines d'années passées au service du secteur public local, tout d'abord en tant que fonctionnaire d'Etat depuis 1975, mais surtout en tant qu'élu local, et comme ce sera mon dernier mandat, car il faut bien que tout cela s'arrête un jour, vous me pardonnerez d'en profiter, mais ça ne durera pas plus de deux minutes.

Ce retour sur ces années me permet de vous faire part de mon intime conviction que le mandat de l'élu local est le plus beau, le plus attachant et surtout le plus efficace au service de la population. Il est et sera efficace pour le bien du territoire et de ses habitants, et des Hazebrouckois en particulier, si nous avons ensemble la volonté de travailler ensemble pour cet intérêt général, au-delà de nos différences partisanes et bien sûr de nos intérêts personnels mais cela va sans dire.

Le second privilège qui m'est donné est celui de me trouver à côté et aux côtés de Valentin BELLEVAL, comme je le fus pendant ces six années au sein de l'exécutif de notre agglomération Coeur de Flandre, lieu d'échange, de partage, s'il en est. Nous nous sommes retrouvés sans renier nos convictions sur les projets d'intérêt commun au service de la Flandre. Nous avons changé, évolué l'un vers l'autre et l'union nous a paru plus efficace qu'une opposition stérile.

Aussi, Mesdames et Messieurs, profitons de ce privilège d'être des élus locaux pour continuer à avancer ensemble pour le bien commun en apportant chacun et chacune notre énergie et notre savoir-faire. Je vous remercie. »

---

**Les questions inscrites à l'Ordre du Jour sont ensuite suivies :**

## **2/ Election du Maire**

Le Doyen d'Age – M. Didier TIBERGHEN, en tant que président de séance, expose la délibération tendant à l'élection du Maire.

« J'invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Mesdames, Messieurs, je rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le Conseil municipal désigne 2 assesseurs au moins :

Désignation des assesseurs :  
M. Amaël BRIFFAUT  
M. Vincent LEPEBVRE

Il invite à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du MAIRE.

M. Valentin BELLEVAL est candidat au poste de Maire

### **RESULTATS :**

#### **Premier Tour de Scrutin :**

Le dépouillement donne les résultats suivants:  
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 35  
- A déduire bulletins blancs ou nuls: 4  
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 31  
Majorité absolue: 16

M. Valentin BELLEVAL a obtenu 31 voix.

### **PROCLAMATION DES RESULTATS PAR LE DOYEN D'ÂGE :**

« M. Valentin BELLEVAL ayant obtenu la majorité absolue,

Je déclare Monsieur Valentin BELLEVAL immédiatement installé dans la fonction de MAIRE.

Je transmets maintenant la Présidence de l'Assemblée à Monsieur le Maire. Je lui confie l'Echarpe tricolore due à son rang »

---

### **INTERVENTION(S)**

**Discours de Monsieur le Maire, Valentin BELLEVAL :**

Mesdames, Messieurs,  
Monsieur le Député,  
Mesdames, Messieurs les Maires,  
Mon cher Jacques, (...)  
Cher Christof Dejaegher, Bourgmestre de Poperinge,  
Chers Hazebrouckois, chers Hazebrouckois,  
Mes chers amis,

Ce matin, c'est avec une émotion profonde, une immense gratitude et responsabilité que je m'adresse à vous.

Je me souviens de ce dimanche de juillet 2020, où le soleil était aussi éclatant qu'aujourd'hui. Ce jour-là, mon cœur de jeune homme avait connu l'une des plus grandes émotions de sa vie. Devenir Maire d'Hazebrouck fut le plus grand honneur de ma vie, et en recevant pour la première fois cette écharpe tricolore des mains de mon ami Henri, j'ai compris qu'il est des moments qui vous changent pour toujours.

Je me souviens avec émotion de cette journée si particulière, et j'ai une pensée ce matin, comme dimanche dernier, pour tous mes compagnons de route qui se sont arrêtés à l'occasion de la fin de cette mandature. Je pense aussi à ceux qui se sont arrêtés trop vite, trop tôt et qui auraient aimé faire un bout de chemin plus long. Je pense à mon ami, Jean-Pierre Bailleul, son regard bienveillant le 7 juillet 2020. Ce regard, je l'ai emporté avec moi et je chemine avec lui. Je remercie sincèrement les élus sortants, de la majorité et des groupes minoritaires qui ont fait le choix d'arrêter. Qu'ils soient ici sincèrement remerciés pour leur travail, leur investissement et leur manière de servir.

J'ai connu l'émotion immense d'une première élection, celle de la confiance gagnée, du contrat noué. Je connais aujourd'hui, une autre émotion, peut-être plus forte encore, mais différente. Si ce moment n'a plus la saveur particulière des premières fois, il a un sens plus fort encore : celui de la confiance renouvelée.

Les résultats de cette élection municipale sont clairs. D'un morcellement politique total en 2020 dont étaient nées 5 listes au 1er tour, seules deux listes concouraient cette fois-ci, comme le premier symbole d'un apaisement retrouvé, celui d'une municipalité stable. Lors de cette élection, vous m'avez, vous nous avez, accordé à nouveau votre confiance de manière très large, dès le premier tour, avec 76,24% des suffrages exprimés. Ce résultat est fort, net, limpide. Il nous honore, mais plus encore, il nous oblige.

Je veux d'abord vous dire merci. Merci aux électeurs qui ont choisi de renouveler leur confiance à l'équipe que j'ai l'honneur de conduire. Merci pour votre fidélité, pour votre soutien, pour votre engagement, pour la reconnaissance du travail accompli et pour votre espoir dans les projets à venir. Ce vote est pour nous une marque de confiance précieuse. Nous la recevons avec fierté, et nous savons la responsabilité immense qu'elle représente. Je veux aussi m'adresser à celles et ceux qui ont porté leurs suffrages sur la candidature portée par Monsieur Cotte. Je veux leur dire avec sincérité que je les respecte. Dans notre démocratie locale, toutes les sensibilités ont leur place, toutes les voix méritent d'être entendues, toutes les attentes doivent être considérées. De celles et ceux qui nous ont soutenus, bien sûr, mais aussi de celles et ceux qui doutent, qui attendent, qui espèrent autrement, et de ceux qu'il nous appartient encore de convaincre par la preuve, par l'action, par les résultats. Comme il y a six ans, je tends une main aux élus de la minorité pour mener un travail constructif dans un climat apaisé. Une main franche, et sincère, mais solide et forte du poids de la légitimité d'une majorité plébiscitée par ses électeurs. Enfin, nous avons une responsabilité collective. Celle d'entendre la voix de ceux qui s'abstiennent, et qui ont préféré se détourner du choix qui leur était donné de faire le 15 mars.

Être maire, ce n'est pas gouverner pour un camp. C'est servir une ville tout entière. C'est rassembler. C'est écouter. C'est protéger. C'est l'engagement que je renouvelle devant vous ce matin.

Je veux remercier très chaleureusement mon équipe. Merci à celles et ceux qui ont mené cette campagne avec conviction, avec énergie, avec fidélité. Merci aux élus reconduits, qui poursuivront avec expérience et détermination leur engagement au service de la commune. Merci aussi à celles et ceux qui rejoignent le conseil municipal pour la première fois. Ils y entrent avec un regard neuf, une envie d'agir, et je suis heureux de pouvoir compter sur eux.

Je veux leur dire combien la mission de conseiller municipal est belle et exigeante à la fois. Être conseiller municipal, ce n'est pas seulement siéger dans une assemblée. C'est représenter les habitants, porter leurs préoccupations, faire vivre le débat démocratique, proposer, décider, parfois arbitrer, toujours servir. C'est un engagement concret, au plus près du quotidien des familles, des associations, des commerçants, des aînés, de la jeunesse. C'est une mission de terrain, une mission de présence, une mission de responsabilité. À toutes et à tous, je souhaite le meilleur dans cette belle tâche au service d'Hazebrouck.

Je veux également adresser mes remerciements aux agents municipaux. Ils sont la force vive de notre collectivité. Ils font fonctionner la ville au quotidien, souvent avec discrétion, toujours avec professionnalisme. Je connais leur engagement. Je connais aussi les attentes qui sont les leurs. Ce matin, je veux leur redire très clairement que je serai à leurs côtés. À leurs côtés pour soutenir leur mission, pour reconnaître leur travail, pour faire vivre un service public municipal de qualité, exigeant et humain.

Ce moment est aussi l'occasion de regarder le chemin parcouru. Le mandat précédent a été marqué par une volonté forte : métamorphoser Hazebrouck. Faire rayonner notre ville, c'était affirmer son identité, valoriser ses atouts, renforcer son attractivité, porter des projets utiles, visibles, structurants. C'était croire profondément qu'une ville comme la nôtre a toute sa place, toute sa force, tout son avenir.

Nous avons agi avec cette ambition. Nous avons voulu qu'Hazebrouck soit une ville qui avance, une ville qui compte, une ville qui attire, une ville où l'on vit mieux. Et ce cap, je veux le poursuivre.

Mais ce nouveau mandat s'ouvre aussi avec une perspective renouvelée. Oui, il y aura de la continuité, parce que nous savons d'où nous venons et parce que nous assumons pleinement le travail engagé depuis plusieurs années. La continuité de l'ambition. La continuité de la transformation. La continuité de la métamorphose. La continuité d'une exigence de résultats et d'une gestion rigoureuse. Mais il y aura aussi une nouvelle étape, avec des propositions nouvelles.

J'ai entendu les habitants durant cette campagne électorale. J'ai entendu leur besoin d'une action plus concrète, plus directe, plus visible dans plusieurs domaines essentiels. J'ai entendu l'attente forte en matière de sécurité et de tranquillité. La tranquillité dans l'espace public, dans les quartiers, dans la vie quotidienne. J'ai entendu aussi l'exigence de solidarité. Parce qu'une ville forte est d'abord une ville qui prend soin. Une ville attentive aux plus fragiles, aux familles, aux personnes âgées, à celles et ceux qui traversent une difficulté.

J'ai entendu enfin l'inquiétude autour de l'accès aux soins. C'est un sujet majeur. Un sujet de vie quotidienne. Un sujet d'égalité territoriale, d'égalité des chances. Et il appelle une mobilisation déterminée.

Sur tous ces sujets, nous agissons. Avec méthode. Avec pragmatisme. Avec volonté. Pour autant, je ne veux pas laisser l'ambition de côté. Ce n'est pas ma nature. Ce n'est pas ma conception de l'action publique. Une ville qui renonce à l'ambition est une ville qui s'endort. Une ville qui cesse de se projeter est une ville qui se fragilise, et à Hazebrouck nous savons mieux que n'importe quelle commune le poids de l'isolement.

C'est pourquoi nous continuerons à œuvrer pour les grands projets qui dessineront le visage de la ville dans les années à venir.

Je pense à la médiathèque, équipement culturel majeur, lieu de savoir, de rencontre, d'émancipation.

Je pense à la friche Coppin, future halle de cœur de ville qui représente un potentiel considérable pour l'attractivité commerciale et touristique.

Je pense au renouveau du centre-ville, parce que le cœur d'une ville doit battre fort, accueillir, commercer, rassembler, donner envie.

Je pense à la friche des abattoirs, qui devra trouver une nouvelle vocation au service de l'intérêt général et de l'avenir urbain.

Je pense enfin à la création d'un parc de 7 hectares derrière la gare, projet fort pour la qualité de vie, pour la nature en ville, pour les familles, pour l'attractivité d'Hazebrouck. Ces projets, nous les porterons avec constance, avec sérieux, avec la volonté de transformer durablement notre ville.

Nous les porterons, comme depuis six ans, avec l'ensemble des partenaires essentiels à ces projets. Je continuerai à m'investir pleinement au sein de la Communauté d'Agglomération, mais aussi au Département du Nord et partout où je pourrai être utile à notre ville, à la Flandre et à ses habitants. J'en profite pour adresser un message de félicitations, à tous mes collègues Maires, de Cœur de Flandre aggro, du canton d'Hazebrouck et du Nord pour leur élection, ou leur réélection. Et je veux leur dire le bonheur que j'ai à l'idée de poursuivre le travail avec eux.

Ambition et concertation, voilà les deux maîtres mots qui guideront le début de ce second mandat pour fixer un cap clair. Les 100 premiers jours devront être utiles, lisibles, concrets. Ils comporteront d'abord la réorganisation des services du CCAS, pour mieux répondre aux besoins sociaux, mieux accompagner les publics fragiles et rendre notre action plus efficace. Ils comporteront ensuite le lancement de l'étude de création de la police municipale, parce que la question de la tranquillité publique mérite d'être traitée avec sérieux, objectivité et sens des responsabilités.

Ils comporteront enfin le lancement de la concertation publique sur l'avenir du centre-ville, parce que ce sujet mérite un dialogue large, transparent et ambitieux avec les habitants, les commerçants, les usagers des transports, les acteurs locaux.

La méthode ne changera pas : agir vite, agir clairement, agir utilement. Cette méthode, c'est celle d'une majorité qui débat de tout, d'un exécutif qui joue collectif, avec des élus qui portent leurs dossiers du début à leur terme, des élus en responsabilité qui agissent avec la force de ma confiance, à commencer par mes adjoints et le Premier d'entre eux, Philippe GRIMBER, en qui je place une confiance absolue pour conduire la politique de notre majorité. J'ai aussi souhaité que la parole politique de notre groupe soit davantage organisée, préparée pour défendre notre action durant ces six prochaines années. Constant DEVOS a accepté de devenir porte-parole du groupe majoritaire, et je l'en remercie. Lorsque ce sera nécessaire, avec sérénité, je trancherai dans l'intérêt du plus grand nombre, avec comme boussole le projet que nous portons et les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mesdames et Messieurs,

Ce matin, je ressens beaucoup de fierté. Mais plus encore, je ressens un très grand honneur. L'honneur que vous me faites à nouveau est immense. Je le mesure pleinement. Être réélu aussi largement pour servir sa ville est une marque de confiance rare. Elle me touche profondément. Elle me donne de la force. Mais elle crée aussi un devoir : celui d'être à la hauteur, celui d'obtenir des résultats, celui de ne jamais considérer cette confiance comme acquise.

La première victoire était un point de départ. Celle-ci n'est pas un aboutissement. C'est une responsabilité renouvelée. Une exigence renforcée. Une promesse à tenir.

Je consacrerai toute mon énergie, toute ma détermination et tout mon engagement à être digne de ce mandat que vous me confiez à nouveau.

Et avant de conclure, je veux avoir un mot plus personnel.

Dans une vie publique, il y a l'engagement visible. Mais il y a aussi tous les sacrifices plus discrets, toutes les absences, toutes les contraintes, tous les moments pris sur la vie familiale. C'est pourquoi je veux remercier du fond du cœur ma famille et mes amis les plus proches, les gens que j'aime qui sont ici, ou qui suivent à distance ce conseil. Merci. Pour votre présence. Pour votre soutien. Pour votre patience. Pour votre compréhension. Pour la force que vous me donnez dans les moments d'exigence comme dans les moments de joie. Ce matin, cette victoire, je la partage aussi avec vous.

Mes chers concitoyens, Mes chers collègues,  
Merci pour votre confiance.  
Merci pour cet honneur.

Vive Hazebrouck,  
Et Vive la République, Vive la France.

Le Maire nouvellement élu préside l'assemblée pour le reste de la séance du conseil municipal. Le Doyen d'Age s'installe avec les autres membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour :

### **3/ Fixation du nombre des Adjoint**

#### **PROJETS**

**2026/030. Fixation du nombre des Adjoint**

Reçu Sous-Préfecture le : 23 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

En application des articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'HAZEBROUCK peut disposer de DIX ADJOINTS AU MAIRE au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint.

Au vu de ces éléments,

#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- de fixer à NEUF (9) le nombre des Adjoint au Maire.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNAMIMITE  
( 35 voix POUR)**

### **4/ Election des Adjoint**

#### **Lecture par Monsieur Le Maire**

\* En application des dispositions de l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau. Après le Maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je propose de laisser un délai pour le dépôt (auprès du Maire), des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A noter : l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoints peut être différent de l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale. Aucun formalisme n'est requis pour la composition de cette liste, hormis qu'elle doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. \*

Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidat aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée.

**NOM DE LA LISTE** : Une ville qui avance un projet qui rassemble

#### **Liste des candidats aux fonctions d'adjoints :**

1er Adjoint au Maire : M. Philippe GRIMBER  
2ème Adjoint au Maire : Mme Florence BRISBART  
3ème Adjoint au Maire : M. Gaël DUHAMEL  
4ème Adjoint au Maire : Mme Céline SAUZEAU  
5ème Adjoint au Maire : M. Guillaume GAMELIN  
6ème Adjoint au Maire : Mme Elise DORMION-ROUSSEZ  
7ème Adjoint au Maire : M. Hakim CHAFCHAF  
8ème Adjoint au Maire : Mme Sabrina FLORQUIN-BLONDEL  
9ème Adjoint au Maire : M. Bernard DENTENER

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des Adjoint et appelle au vote.

Assesseurs :

M. Amaël BRIFFAUT  
M. Vincent LEFEBVRE

#### **RESULTATS :**

#### **Premier Tour de Scrutin :**

Le dépouillement donne les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35  
- A déduire bulletins blancs ou nuls : 4  
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 31  
Majorité absolue: 16

La liste « Une ville qui avance un projet qui rassemble » a obtenu 31 voix.

**PROCLAMATION DES RESULTATS PAR MONSIEUR LE MAIRE:**

La liste « Une ville qui avance un projet qui rassemble » ayant obtenu la majorité absolue,

Monsieur le Maire la déclare installée dans ses fonctions :

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de la liste.

- 1er Adjoint au Maire : M. Philippe GRIMBER  
En charge du budget et des finances, des ressources humaines, des travaux et du patrimoine culturel.
- 2ème Adjoint au Maire : Mme Florence BRISBART  
En charge du logement et de la politique de la ville.
- 3ème Adjoint au Maire : M. Gaël DUHAMEL  
En charge de la politique sportive, des relations aux associations et à la communication
- 4ème Adjoint au Maire : Mme Céline SAUZEAU  
En charge des politiques jeunesse de la petite enfance, de la scolarité, de la restauration scolaire et du projet éducatif de territoire.
- 5ème Adjoint au Maire : M. Guillaume GAMELIN  
En charge des sécurités du quotidien et du devoir de mémoire.
- 6ème Adjoint au Maire : Mme Elise DORMION-ROUSSEZ  
En charge du cadre de vie et à l'environnement.
- 7ème Adjoint au Maire : M. Hakim CHAFCHAF  
En charge de la politique sociale et des relations avec les centres sociaux et d'animation, du retour à l'emploi et de l'emploi des jeunes.
- 8ème Adjoint au Maire : Mme Sabrina FLORQUIN-BLONDEL  
En charge de la culture et de la lecture publique
- 9ème Adjoint au Maire : M. Bernard DENTENER  
En charge des fêtes, du commerce et des jumelages.

Tout comme le Maire, les Adjointes entrent en fonction dès leur élection par le conseil municipal qui est rendue publique dans les 24 heures par voie d'affichage selon l'article L. 2122-12 du code général des collectivités territoriales.

Nomination de conseillers délégués afin d'apporter un soutien au quotidien aux adjoints au Maire dans leurs fonctions :

- M. Hervé DELVA  
Conseiller délégué, auprès de M. Philippe GRIMBER, en charge de l'urbanisme réglementaire, transition énergétique et patrimoniale.
- Mme Eva SPRIET  
Conseillère déléguée, auprès de M. Hakim CHAFCHAF, en charge du plan santé et à la politique des séniors
- M. Constant DEVOS  
Conseiller délégué, auprès de M. Philippe GRIMBER, à l'innovation et à la stratégie financière.  
En charge de l'efficacité et au contrôle de gestion.  
Porte-parole du groupe majoritaire.
- Mme Béatrice FERLIN  
Conseillère déléguée en charge de l'état-civil.
- M. Philippe DUHAMEL  
Conseiller délégué en charge des mobilités et à la consultation publique
- Mme Sophie ANDRE  
Conseillère déléguée, auprès de M. Philippe GRIMBER, en charge du bien-être au travail et au dialogue social.
- M. Jacques WYCKAERT  
Conseiller délégué en charge de l'agriculture, à la propreté urbaine et à la foire agricole.
- Mme Audrey SCHERRIER  
Conseillère déléguée auprès de M. Hakim CHAFCHAF, en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales et à l'égalité femmes - hommes
- M. Michael LECLERCQ  
Conseiller délégué, auprès de M. Hakim CHAFCHAF, en charge à l'égalité des droits, diversité et inclusion des personnes en situation d'handicap.
- Mme Brigitte SCHOONHEERE  
Conseillère déléguée, auprès de Mme Elise DORMION - ROUSSEZ, en charge du bien-être et de la condition animale. Mise en place et suivi du chenil intercommunal et de la fourrière

## INTERVENTION(S)

Discours de M. Constant DEVOS :

Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais effectivement prendre la parole au sein de cette assemblée, au sein de cette honorable assemblée, pour la première fois au nom du groupe majoritaire. Je souhaitais prendre la parole car nous sommes aujourd'hui réunis, je pense, pour un moment démocratique fort, un moment démocratique structurant pour Hazebrouck. Les votes, et par ces votes, le choix et les choix que nous venons de faire collectivement, sont fondamentaux.

Et je souhaitais prendre la parole pour essayer d'éclairer et de préciser la portée de ces votes. Ces votes, ils expriment une confiance, une confiance multiple. Une confiance reconduite par le groupe majoritaire à l'issue de cette séquence électorale. D'autant plus fondamentale selon moi, c'est une confiance tournée vers l'avenir. Une confiance tournée vers l'avenir que vous accordez le groupe majoritaire pour poursuivre les engagements que vous avez pris, que nous avons pris, que nous portons collectivement.

Enfin, c'est une confiance exprimée par les urnes et dans les urnes, par une majorité d'Hazebrouckois lors de leur vote, mais également tout le long de cette séquence électorale.

Ce vote, il traduit également l'engagement du groupe majoritaire de se mettre au travail dès à présent, à vos côtés, aux côtés d'Hazebrouck, au service d'Hazebrouck et des Hazebrouckois. Et j'en profite, Monsieur le Maire, pour souligner que cette assemblée, elle réunit une diversité de parcours, une diversité de compétences, qui constitue, j'en suis convaincu, une véritable richesse pour notre travail collectif, pour la mise en œuvre des engagements que nous portons ensemble et pour Hazebrouck.

Monsieur le Maire, encore une fois, ce vote est fondamental. Il vous renouvelle, il vous reconduit dans votre fonction de Maire d'Hazebrouck. Alors, j'ai envie de vous faire une confiance. Permettez-moi une confiance. Je me réjouis de ce vote. Monsieur le Maire, au nom du groupe majoritaire, je vous adresse toutes nos sincères et chaleureuses félicitations, ainsi que nos vœux de réussite dans la poursuite de vos missions et de vos engagements.

Encore une fois, félicitations Monsieur le Maire.

---

## **5/ Lecture de la charte de l'élu local**

Lecture de la charte par Monsieur le Maire :

### CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L1111-13 du code général des collectivités territoriales

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 du code général des collectivités territoriales

9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Références juridiques  
Code général des collectivités territoriales (CGCT)  
Articles L2121-7 ; L1111-12 ; L1111-13 et L1111-14

Monsieur le Maire a levé la séance à 11h40

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES DELIBERATIONS PRESENTEES**  
Le 22 MARS 2026

N° délib.	NOMENCLATURE		Objets	N° page Registre
	N°	THEME		
030	5.1	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Fixation du nombre des Adjointes	

Fait et Délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,  
(Suivent les signatures)

SEANCE DU 22 MARS 2026

Le Secrétaire de séance,  
  
Constant DEVOS

  
Le Maire  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,  
  
Valentin BELLEVAL